AUTORITÉ
DES MARCHÉS FINANCIERS

**217C0551**
FR0000072373-FS0170

28 février 2017

**Déclaration de franchissement de seuils (article L. 233-7 du code de commerce)**

**EGIDE**

(Euronext Paris)

Par courrier reçu le 28 février 2017, la société anonyme Sigma Gestion[1] (99 boulevard Malesherbes, 75008 Paris), agissant pour le compte de fonds dont elle assure la gestion, a déclaré avoir franchi en baisse, le 23 février 2017, les seuils de 15% du capital et des droits de vote de de la société EGIDE et détenir, pour le compte desdits fonds, 1 041 851 actions EGIDE représentant autant de droit de vote, soit 13,19% du capital et 13,11% des droits de vote de la société[2].

Ce franchissement de seuils résulte d'une augmentation de capital de la société EGIDE[3].

_____

[1] La société Sigma Gestion est détenue à hauteur de 96,20% par la société Financière Sigma, elle-même détenue à hauteur de 41,50% par Sigma Investissement, à hauteur de 22,50% par M. Emmanuel Simonneau et à hauteur de 18% respectivement par MM. Vincent Lachene et Guillaume Hemmerlé. La société Sigma Gestion déclare agir indépendamment de la personne qui la contrôle, dans les conditions posées aux articles L. 239-9 II du code de commerce et 223-12 et 223-12-1 du règlement général.

[2] Sur la base d'un capital composé de 7 900 366 actions représentant 7 944 141 droits de vote en application du 2ème alinéa de l'article 223-11 du règlement général.

[3] Cf. notamment le prospectus ayant reçu le visa de l'AMF n°17-034 en date du 25 janvier 2017 et communiqué diffusé par la société le 21 février 2017.